

CAHIER THÉMATIQUE

Couples et familles seine-et-marnaises

Février 2021



Sommaire

Introduction.....	2
Couples et formes d'union en Seine-et-Marne	4
Une proportion importante de couples mariés dans le département et à l'échelle francilienne, malgré une baisse	4
La plus faible part de divorcés d'Ile-de-France et une baisse du nombre de divorces.....	6
Les seine-et-marnais choisissent de plus en plus le PACS comme forme d'union	8
Peu de personnes veuves	10
Des formes d'unions qui divergent selon les territoires et l'âge des populations.....	11
Les ménages seine-et-marnais : un modèle centré sur les familles.....	13
Une baisse de la fécondité et des naissances.....	13
Des familles très présentes à l'ouest et au nord du département	17
Des enfants plus nombreux dans les territoires de MDS du nord et de l'ouest.....	19
Une augmentation du nombre de familles monoparentales	21
Un taux élevé de familles nombreuses, en légère hausse.....	23
La situation précaire des familles dont les parents sont sans emploi.....	26

Introduction

Les couples et familles seine-et-marnaises n'échappent pas aux évolutions sociales qui ont eu lieu depuis les années 70, entraînant le passage d'un modèle prédominant (celui du couple marié avec enfants) à une diversification des formes d'union et des familles (couples en union libre, pacsés, familles monoparentales et recomposées, ...). Ainsi, selon le sociologue Jean-Hugues Déchaux, « *Il existe différentes manières de s'établir en couple et de fonder une famille.* »¹.

Le mariage n'est plus l'institution centrale de la famille et des situations qui étaient auparavant à la marge (vie de couple et naissances hors mariage²) se sont vues reconnaître par la loi. Outre la possibilité de couple et de famille sans mariage, il y a également eu **un recul de l'âge du premier mariage** (en France 30 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes en 2017) **et un recul de l'âge moyen des mères à la naissance du premier enfant** (passant de 24,8 ans en 1970 à 28,5 ans en 2015).

Ces évolutions ont été rendues possibles par un certain nombre d'avancées sociales et législatives : la contraception (les décrets d'application de la loi Neuwirth légalisant la contraception datent de 1971), **la légalisation de l'IVG (1975), la plus grande participation des femmes au marché du travail, la création du PACS (1999), les réformes du divorce** (1975 : divorce par consentement mutuel, 2004 : allègement des procédures et suppression de l'obligation d'alléguer un motif du divorce, 2016 : possibilité de divorcer sans devoir se rendre au tribunal).

Ce cahier thématique reviendra sur **les formes d'union et de couple en Seine-et-Marne** et traitera de ses évolutions. Si une part importante des couples seine-et-marnais sont mariés (notamment à l'est et au sud du département), il y a une progression des nouvelles formes d'union, que ce soit l'union libre ou le PACS, de plus en plus plébiscitées par les seine-et-marnais, notamment ceux habitant à l'ouest et au nord du département. Les ruptures d'union, par veuvage ou divorces, tendent pour leur part à diminuer. Après que les seine-et-marnais ont fait le choix de s'unir, ils fondent dans une grande majorité de cas, une famille. Cette étude s'attachera ainsi à **mieux connaître les familles seine-et-marnaises**. Malgré une baisse de la natalité, il y a de nombreuses familles, dont une part importante de familles nombreuses (trois enfants ou plus) au sein du département. Ces dernières années confirment aussi une évolution de la cellule familiale déjà constatée par le passé puisque l'on assiste à une augmentation du nombre de familles monoparentales. Facteur de précarité supplémentaire, la monoparentalité n'est pas le seul indicateur de vulnérabilité des familles. Une dernière partie reviendra ainsi sur la situation précaire des familles dont les parents sont sans emploi.

A l'échelle infra-départementale, le choix a été fait de s'intéresser aux territoires des Maisons départementales des solidarités, qui sont les antennes déconcentrées du département de Seine-et-Marne pour assurer un service public de proximité. Réparties, sur tout le territoire seine-et-

¹ Déchaux Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*. La Découverte, « Repères », 2009, 128 pages.

² Les naissances hors mariage sont majoritaires : « En 2018, 60,3 % des naissances sont survenues en dehors d'un mariage. Cette proportion est en augmentation constante depuis les années 1970. La France est le pays européen où cette proportion est la plus forte » (Breton Didier et al., « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », *Population*, 2019/4 (Vol. 74), p. 436)

marnais, dans des communes-centre peuplées, les MDS administrent des territoires plus ou moins vastes et accueillent des populations plus ou moins nombreuses, fonction des dynamiques géographiques et démographiques locales. **Schématiquement, une répartition ouest/est se dessine, avec à l'ouest, un espace urbanisé où les populations dans les territoires de MDS sont les plus nombreuses (supérieures à 100 000 habitants) et à l'est, une dynamique plus rurale, où le nombre d'habitants dans les MDS est le plus faible (moins de 100 000 habitants).**

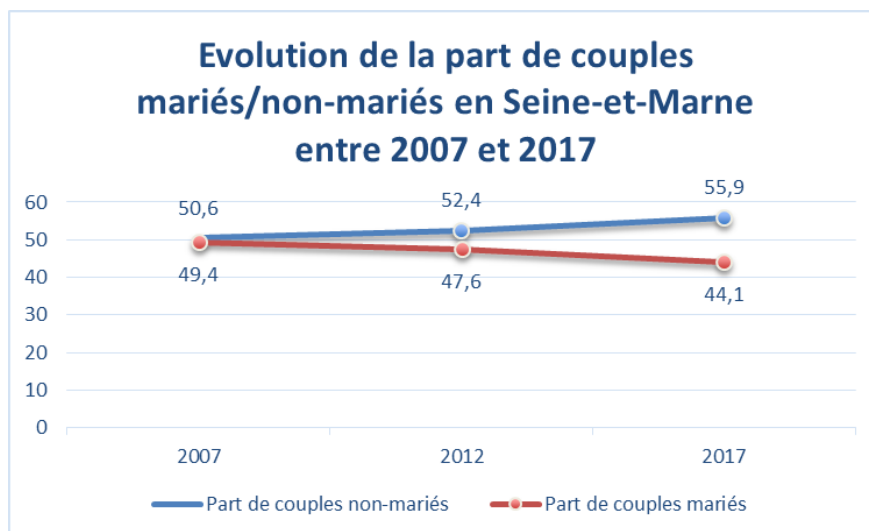


Territoire des Maisons départementales des solidarités



Couples et formes d'union en Seine-et-Marne

Une proportion importante de couples mariés dans le département et à l'échelle francilienne, malgré une baisse



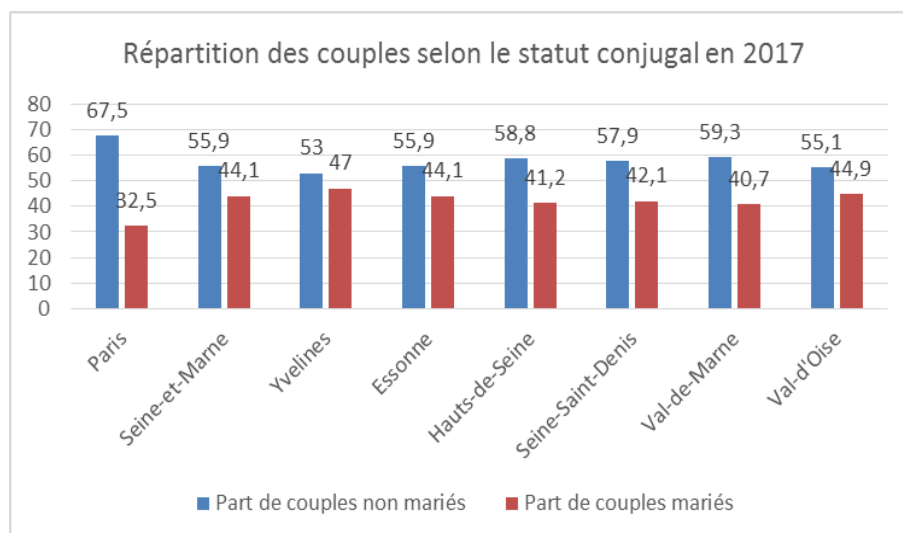
Source : Insee RP 2007-2017

Dans le département en 2017, on dénombre 488 594 couples mariés (44,1%) pour 618 148 couples non-mariés (55,9%).

Malgré cette forte présence de couples mariés en Seine-et-Marne, on assiste depuis 10 ans à une baisse de ce type d'union, en effet, depuis 2007, la part est passée de 49,4% à 44,1%

en 2017 (soit 24 408 couples mariés en moins). A l'inverse, la part de couples non-mariés a augmenté, passant de 50,6% en 2007 à 55,9% en 2017, soit 117 115 couples non-mariés supplémentaires.

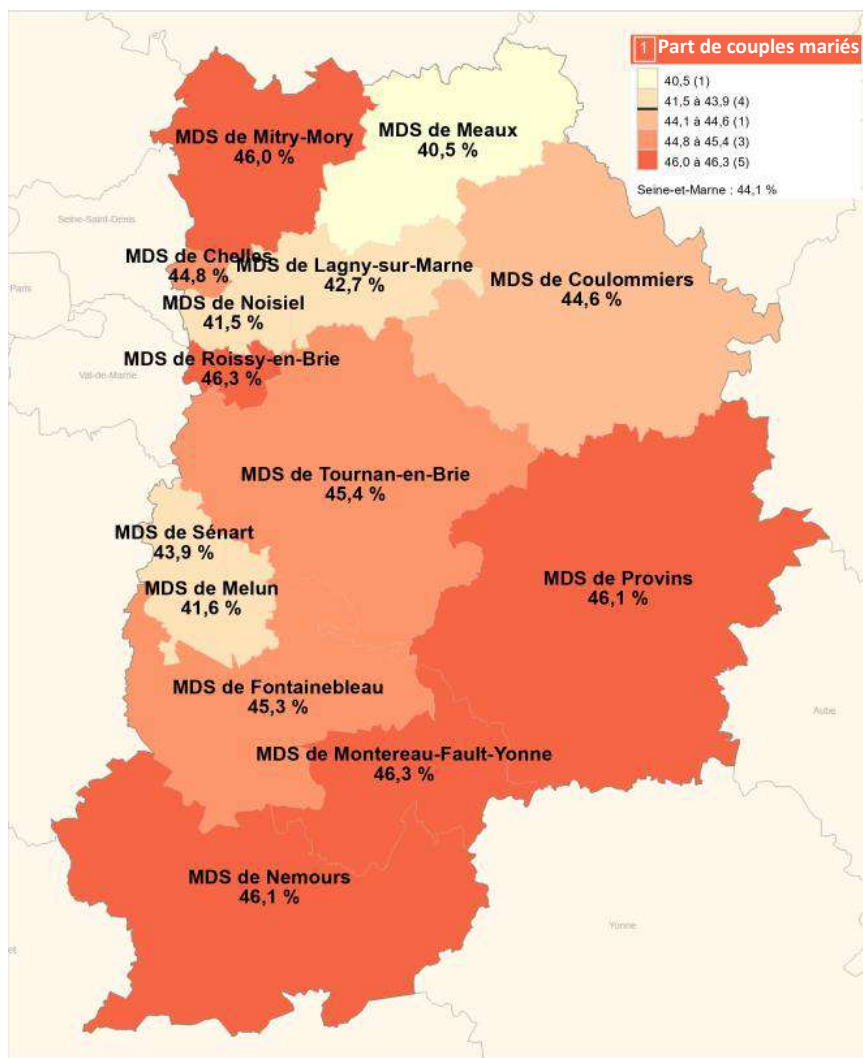
En comparaison avec les autres départements franciliens, la part des couples mariés demeure importante en Seine-et-Marne. La Seine-et-Marne se classe au 3^{ème} rang des départements franciliens avec le plus de couples mariés (avec l'Essonne), derrière les Yvelines (47%) et le Val d'Oise (44,9%).



Source : Insee RP 2017

La proportion de couples mariés en Seine-et-Marne se caractérise par une assez forte homogénéité. Les écarts entre les territoires de MDS, bien qu'existants, demeurent relativement faibles.

Part de couples mariés par territoire de MDS en 2017



Source : Insee RP 2017

Les couples mariés sont légèrement plus présents dans les territoires de MDS du sud, du centre et de l'est du département, territoires moins fortement urbanisés : Montereau-Fault-Yonne (46,3%), Nemours (46,1%), Provins (46,1%), Tournan-en-Brie (45,4%), Fontainebleau (45,3%). Ce sont également des territoires de MDS où la population est plus âgée. Les formes d'unions sont soumises à des effets de générations : les couples les plus âgés étaient pour certains déjà mariés lors de la création du PACS et ne disposaient pas de cette possibilité.

Le fait qu'en France les couples se marient moins souvent et plus tard que dans le reste de l'Europe (premier mariage : 30 ans pour les femmes, 33 ans pour les hommes³) pourrait également expliquer ces légères variations selon les territoires de MDS.

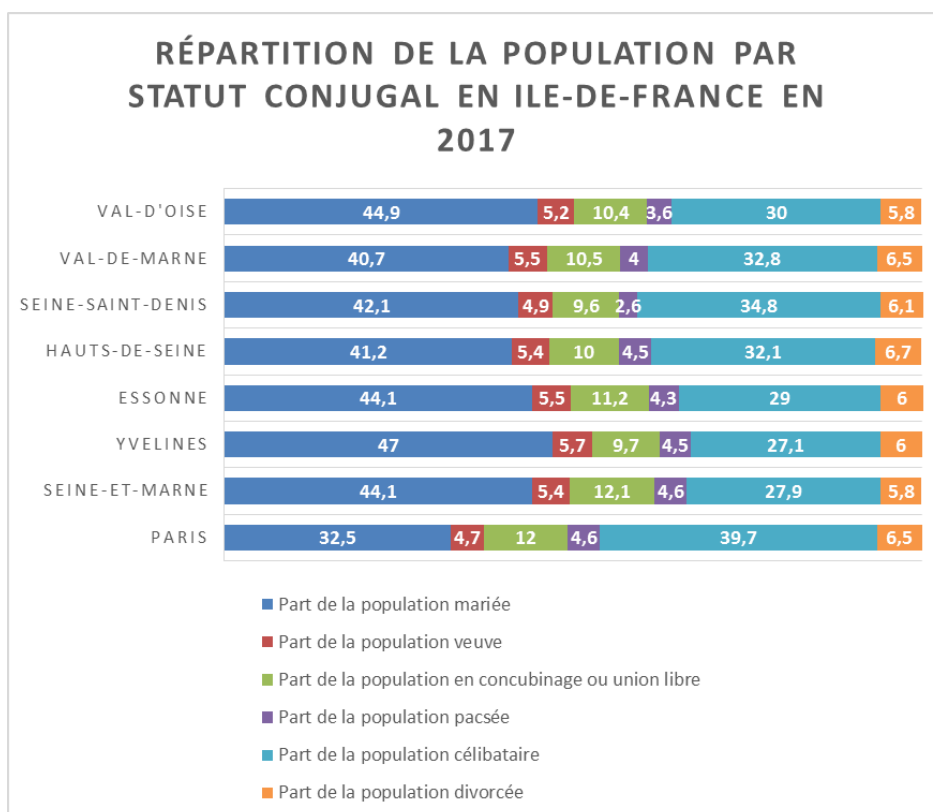
³ Breton Didier, Barbieri Magali, Belliot Nicolas et al., « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », Population, 2019/4 (Vol. 74), p. 409-497.

Répartition de la population par statut conjugal dans les territoires de MDS en 2017

Territoire de MDS	Population par statut conjugal	Part de la population selon le statut conjugal	Population par statut conjugal	Part de la population selon le statut conjugal
	Couples mariés	Couples mariés	Couples non mariés	Couples non mariés
Nemours	25 824	46,1	30 227	53,9
Sénart	36 468	43,9	46 615	56,1
Lagny-sur-Marne	46 678	42,7	62 661	57,3
Roissy-en-Brie	30 210	46,3	35 057	53,7
Noisiel	39 550	41,5	55 652	58,5
Chelles	25 293	44,8	31 205	55,2
Fontainebleau	32 995	45,3	39 917	54,7
Montereau-Fault-Yonne	26 652	46,3	30 852	53,7
Provins	26 508	46,1	30 954	53,9
Coulommiers	35 288	44,6	43 768	55,4
Meaux	34 706	40,5	50 999	59,5
Mitry-Mory	46 417	46	54 390	54
Tournan-en-Brie	45 198	45,4	54 271	54,6
Melun	36 808	41,6	51 580	58,4
Seine-et-Marne	488 594	44,1	618 148	55,9

Source : Insee RP 2017

La plus faible part de divorcés d'Ile-de-France et une baisse du nombre de divorces



Source : Insee RP 2017

Les seine-et-marnais divorcent moins que leurs voisins franciliens : seule 5,8% de la population du département est divorcée.

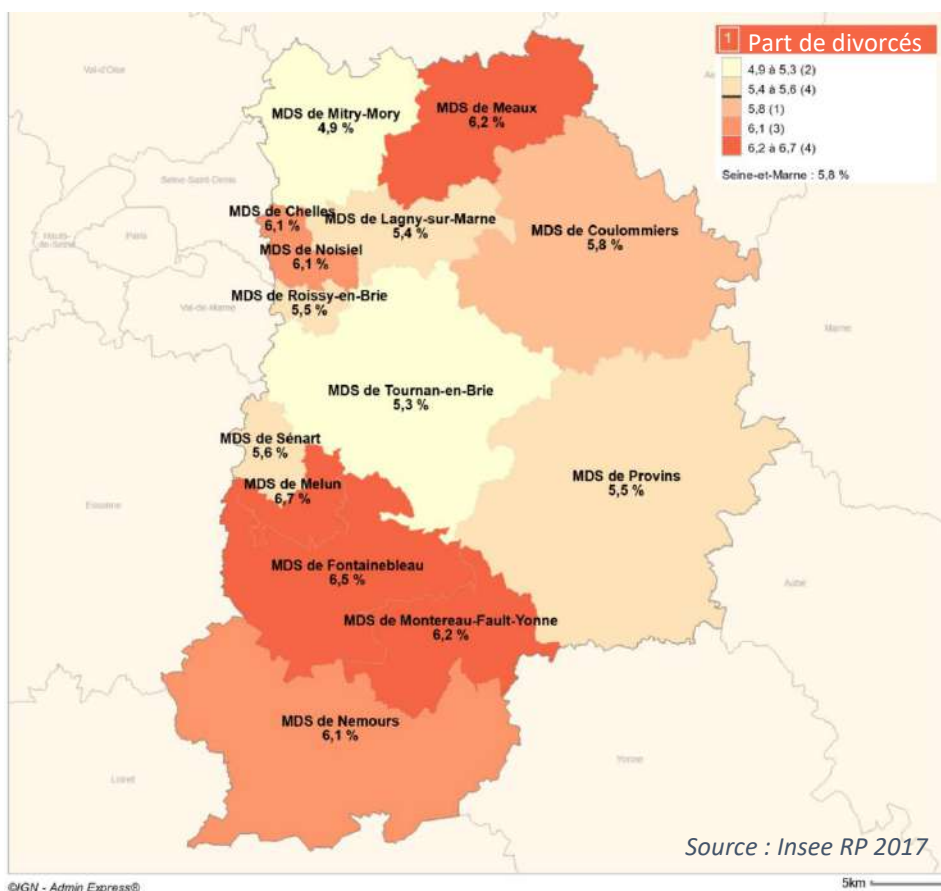
En Ile-de-France, on divorce davantage dans la petite couronne, dans les Hauts-de-Seine (6,7%) et le Val-de-Marne (6,5%). Le fait d'être divorcé est également plus fréquent à Paris (6,5%).

En Seine-et-Marne, on divorce plus dans les territoires de MDS de Melun (6,7%), de Fontainebleau (6,5%), de Meaux (6,2%) et de Montereau-Fault-Yonne (6,2%), malgré peu d'écart au sein du département.

Part de personnes divorcées par territoire de MDS en 2017

Dans le département, la proportion de personnes divorcées a diminué passant de 7% en 2007 à 5,8% en 2017. Cela est confirmé par la baisse du nombre de divorces passant de 2 722 en 2007 à 2 503 divorces en 2016 (soit -8% de divorces).

La diminution du nombre de divorces et de personnes divorcées est plus importante que la diminution du nombre de personnes mariées. C'est également le cas à



l'échelle de la France, qui a connu une baisse du nombre de divorces (passant de 133 900 divorces en 2010 à 123 500 en 2014). Le même phénomène a été identifié : « entre 2010 et 2014, le nombre de personnes mariées a diminué dans une bien moindre mesure que les divorces (- 1 % contre - 8 %). ». Selon Vanessa Bellamy (division Enquêtes et études démographiques, Insee) « Cette baisse récente des divorces est due pour l'essentiel à un léger recul de la propension à divorcer, et très peu à la baisse du nombre des mariages »⁴.

Ce phénomène de baisse de la propension à divorcer est récent : la propension au divorce, après avoir augmenté régulièrement depuis les années 1970, baisse légèrement depuis la fin des années 2000. En effet, historiquement les divorces ont fortement augmenté notamment entre la fin des années 70 et la fin des années 80 avec l'instauration progressive du divorce par consentement mutuel. En France métropolitaine, 56 000 divorces ont été prononcés en 1975, 121 946 en 1995, 155 253 en 2005 (cette année correspond à un pic particulièrement élevé de divorces suite à la

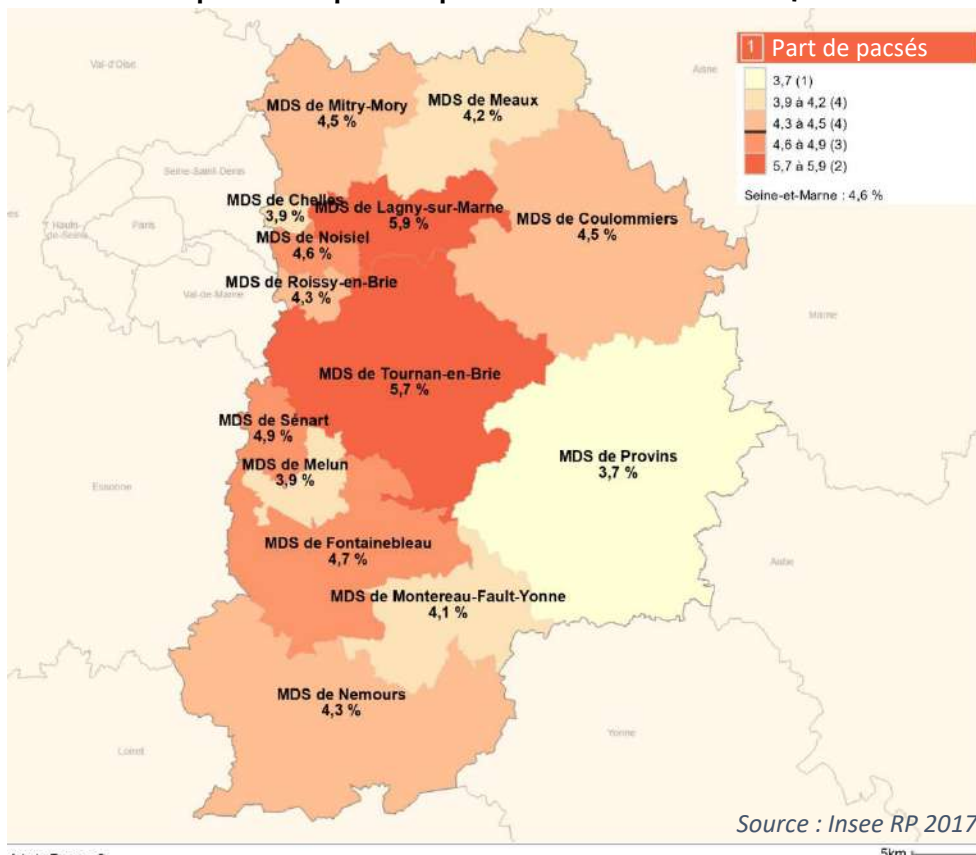
⁴ Bellamy Vanessa, « 123 500 divorces en 2014 Des divorces en légère baisse depuis 2010 », Insee première, n°1599, juin 2016. Lien vers l'article : cliquez-[ici](#).

réforme de 2004⁵) et 133 900 en 2010. De plus à partir de 2017, les procédures de divorces par consentement mutuel peuvent être enregistrées par un notaire et non plus nécessairement par un juge aux affaires familiales.

Les seine-et-marnais choisissent de plus en plus le PACS comme forme d'union

Seuls 4,6% des seine-et-marnais sont pacsés en 2017 représentant 51 194 personnes pacsées, il s'agit d'une situation qui demeure minoritaire. Cette forme d'union demeure tout autant minoritaire dans le reste de l'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis se démarque par une très faible part de personnes pacsées (2,6%).

Part de personnes pacsées par territoire de MDS en 2017



La part de personnes pacsées dans les territoires de MDS reste proche de la moyenne départementale (4,6%), avec toutefois un nombre important de personnes pacsées pour les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne (5,9%) et de Tournan-en-Brie (5,7%). A l'inverse la MDS de Provins a une part faible de personnes pacsées (3,7%).

Malgré la faiblesse de ce type d'unions, il faut rappeler que ce dispositif est récent (le

PACS est entré en vigueur en 1999) et qu'il séduit autant les Français « en 2017, 233 915 mariages et 193 950 pacs ont été enregistrés en France, soit un rapport d'environ 4 pacs pour 5 mariages »⁶, que les seine-et-marnais. En effet, en 2016 sur 9 couples qui ont décidé d'officialiser leur union en Seine-et-Marne, 4 se sont pacsés et 5 se sont mariés (4030 Pacs conclus pour 5092 mariages). Le

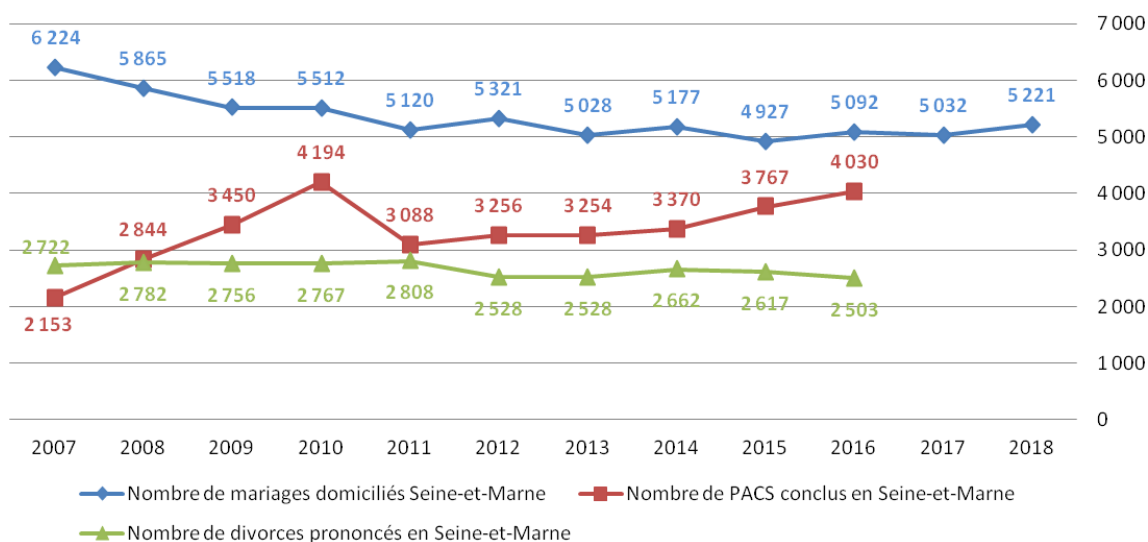
⁵ Cette réforme notamment a introduit la possibilité de divorcer, dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel avec une seule audience devant le juge contre deux auparavant, diminuant ainsi les délais d'instruction.

⁶ Breton Didier, Barbieri Magali, Belliot Nicolas et al., « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », *Population*, 2019/4 (Vol. 74), p. 409-497.

Pacs continue à maintenir et même à amplifier son attractivité, puisque 10 ans plus tôt, en 2007, il y avait un couple seine-et-marnais qui se pacisait pour trois couples qui se mariaient.

Sur la même période, la tendance est à la baisse du nombre de mariages entre 2007 et 2016 passant de 6 227 mariages domiciliés à 5 092, soit une baisse de -18% du nombre de mariages.

Evolution du nombre de mariages domiciliés, nombre de PACS conclus et nombre de divorces prononcés en Seine-et-Marne entre 2007 et 2018



Source Insee Etat civil 2007-2018

107 des 5 032 mariages domiciliés en Seine-et-Marne, concernait des personnes de même sexe, soit 2,1%, contre 3,1% à l'échelle de la France⁷. En Seine-et-Marne, le nombre de mariages entre personnes de même sexe a atteint son plus haut niveau en 2014 (162 mariages, soit 3,1% des mariages), l'année suivant la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.

Néanmoins PACS et mariages ne s'opposent pas nécessairement : pour certains couples le PACS est un préalable au mariage, ainsi vers l'âge de 30 ans, plus d'un nouveau marié sur 5 était déjà pacsé. En 2016, 40 670 mariages en France métropolitaine sont des dissolutions de PACS⁸, le mariage étant ainsi un motif de dissolution pour 15 à 20 % des couples pacés.

Cela est renforcé par le fait que PACS et mariages répondent à des calendriers différents : les PACS sont plus précoces que les mariages. Par ailleurs, le type d'union varie selon les générations : celle née au début des années 1980 étant la plus pacmée⁹, les générations antérieures ne disposaient pas de l'accès aux PACS dans leurs années de jeunesse.

⁷ Breton Didier, Barbieri Magali, Belliot Nicolas et al., « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », *Population*, 2019/4 (Vol. 74), p. 409-497..

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

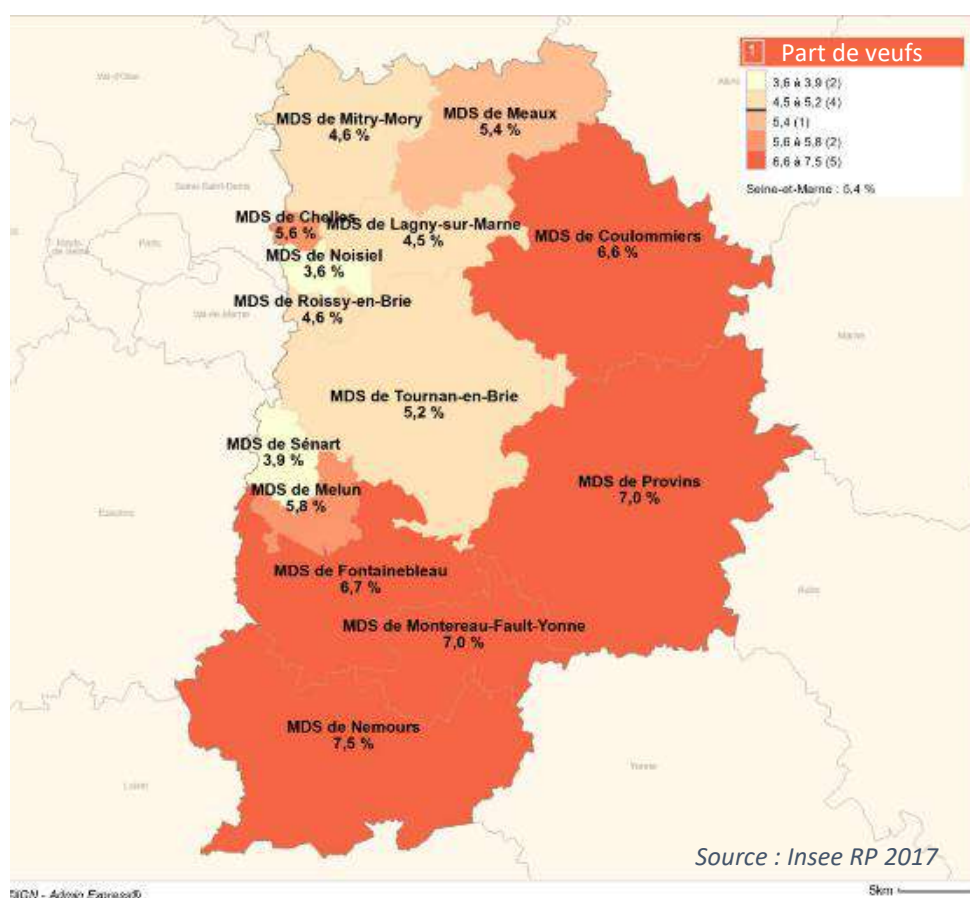
Peu de personnes veuves

La Seine-et-Marne compte 55 691 veufs en 2017. La comparaison avec les autres départements franciliens montre que la part de la population veuve (5,4%) en Seine-et-Marne est très similaire à celle des autres départements. La Seine-Saint-Denis se démarque également par une proportion légèrement plus faible de personnes veuves (4,9%) et proche de celle de Paris (4,7%). **En Seine-et-Marne, la proportion de veufs a légèrement diminué entre 2007 et 2017, passant de 5,9% à 5,4%, soit 46 personnes veuves de moins.**

La sociologue Isabelle Delaunay¹⁰ estime que « Le veuvage est difficile même à dénombrer, car, dans les études, on nomme « veuf » en général celui qui l'est au sens de l'état civil, ce qui ne permet de comptabiliser ni le décès du ou de la partenaire dans les couples de concubins, ni la perte du premier conjoint chez les personnes remariées ». Pour elle, la « **question de veuvage fait figure d'oubliée de la modernisation des catégories sociodémographiques** » tandis que les évolutions du couple ont été prises en compte (avec la prise en compte du concubinage, pacs, ...). Pour Isabelle Delaunay, pour mieux appréhender ce phénomène, il s'agirait de « définir le veuvage par la perte du conjoint, quel que soit le type de couple (marié, en concubinage, pacsé, de même sexe ou de sexe différent) ; définir ensuite le veuvage comme un évènement biographique en distinguant les veufs seuls et les veufs à nouveau en couple. ».

Part de personnes veuves par territoire de MDS en 2017

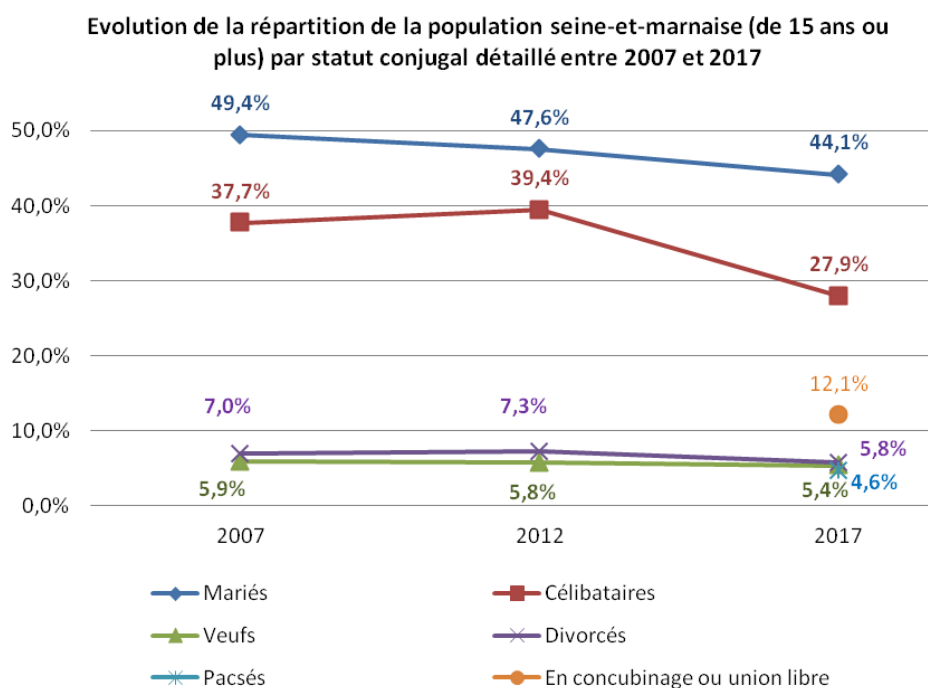
En Seine-et-Marne, les personnes veuves sont davantage représentées dans les territoires de MDS de l'est et du sud du département : Nemours (7,5%), Montereau-Fault-Yonne (7%), Provins (7%), Fontainebleau (6,7%), Coulommiers (6,6%). Il s'agit de territoires de MDS où les populations sont plus âgées. A l'inverse, le phénomène de veuvage est beaucoup (de 1,5 à 2 fois) moins fréquent dans les territoires de MDS proches de la petite couronne.



¹⁰ Isabelle Delaunay, « L'autre veuvage : les concubins face à la mort en France », *Enfances Familles Générations* n°24, août 2016. Lien vers l'article : [cliquez-ici](#).

Des formes d'unions qui divergent selon les territoires et l'âge des populations

Malgré un nombre important de célibataires en Seine-et-Marne (309 125 personnes en 2017), leur part parmi la population totale (27,9%) est l'une des plus faibles d'Ile-de-France avec les Yvelines (27,1%). Paris fait figure d'exception avec une part de célibataires très élevée (39,7%).



Source : Insee RP 2007-2017

L'évolution de la répartition de la population seine-et-marnaise par statut conjugal détaillé laisse apparaître une **baisse nette du nombre de célibataires** entre 2012 et 2017 (passant de 39,4% à 27,9%). **Cela s'explique par une évolution du questionnaire du recensement de la population, afin de mieux prendre en compte les nouvelles formes d'union.**

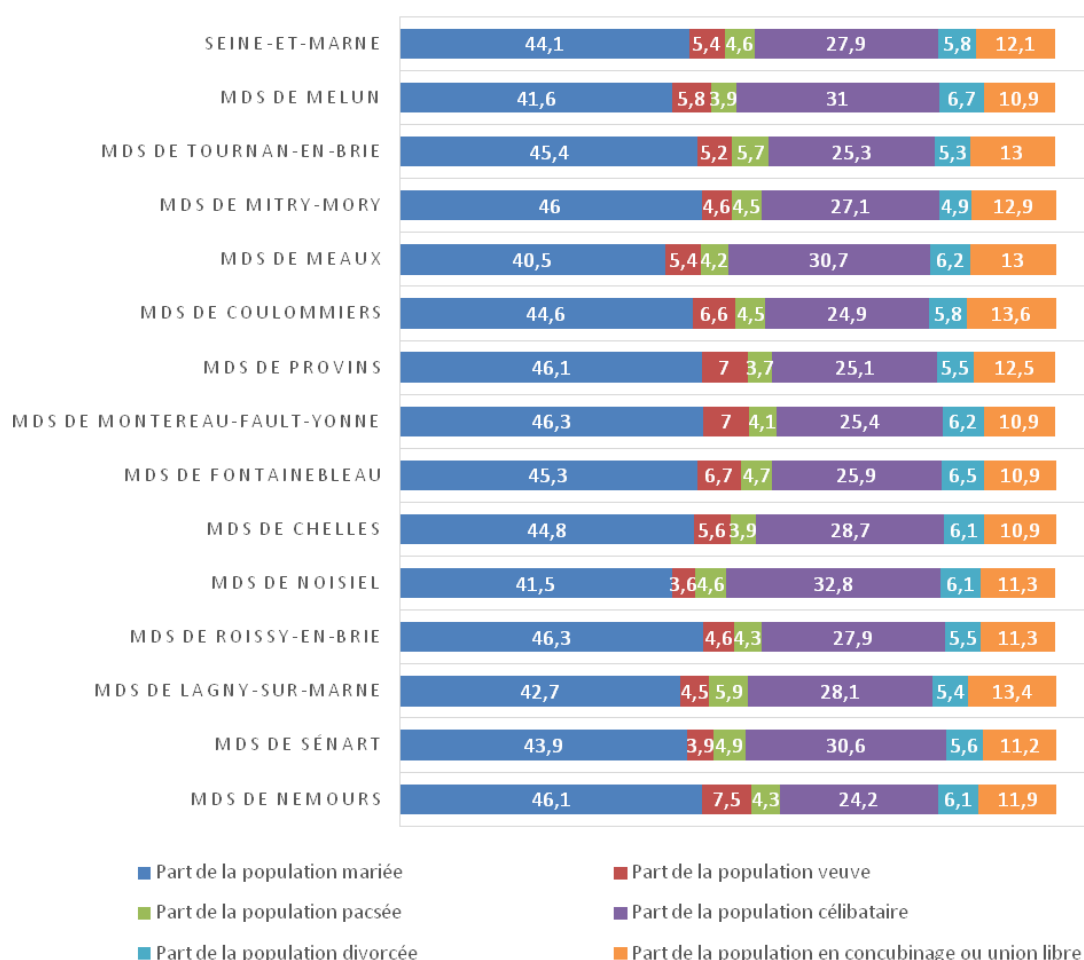
Avant 2015, l'information collectée lors du recensement de la population permettait de connaître l'état matrimonial légal, qui désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée (4 modalités de réponse).

La modification du questionnaire du recensement de la population en 2015 a notamment introduit le PACS (Pacte civil de solidarité) et l'union libre (ou concubinage) parmi la palette des situations conjugales (6 modalités de réponse). Pour ces raisons, les données sur le PACS et le concubinage ne sont pas disponibles en 2007 et 2012 et explique la baisse du nombre et de la part de célibataires. L'évolution du questionnaire du recensement permet ainsi de mieux appréhender les situations conjugales de la population française et seine-et-marnaise.

Cette évolution met en évidence un phénomène important en Seine-et-Marne : le nombre (133 868) et la part (12,1%) de personnes vivant en union libre (ou concubinage) est la plus importante d'Ile-de-France. L'union libre, tout comme le PACS, sont des formes d'union soumises à des effets de génération : le PACS étant récent, seules les générations nées à partir du début des années 1980 bénéficiaient de cette possibilité de forme d'union dès l'âge de 18 ans. Pour les générations antérieures, certains couples étaient déjà mariés à la création du PACS et n'ont ainsi pas eu ce choix.

Les nouvelles formes d'union (PACS, union libre) sont plus fréquentes dans les territoires de MDS ayant une population plus jeune, à l'ouest, au nord et au centre de la Seine-et-Marne, tandis que les territoires de MDS du sud et de l'est du département, plus ruraux et avec une population plus âgée, comptent davantage de couples mariés.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR STATUT CONJUGALE DANS LES MDS SEINE-ET-MARNAISES EN 2017

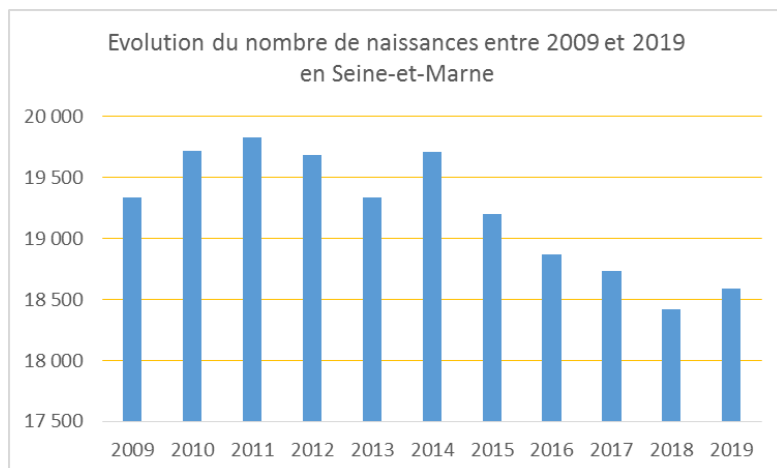


Source : Insee RP 2017

De nombreuses personnes vivent en union libre dans les territoires de MDS de Coulommiers (13,6%), de Lagny-sur-Marne (13,4%), de Tournan-en-Brie (13%), de Meaux (13%) et de Mitry-Mory (12,9%), tandis que les territoires de MDS de Tournan-en-Brie et Lagny-sur-Marne sont ceux concentrant le plus de personnes pacsées (respectivement 5,7% et 5,9%). Parallèlement, le nord et l'ouest de la Seine-et-Marne comptent de nombreuses personnes célibataires, qui représentent plus de 30% de la population pour les territoires de MDS de Noisiel (32,8%), Melun (31%), Meaux (30,7%) et Sénart (30,6%).

Les ménages seine-et-marnais : un modèle centré sur les familles

Une baisse de la fécondité et des naissances



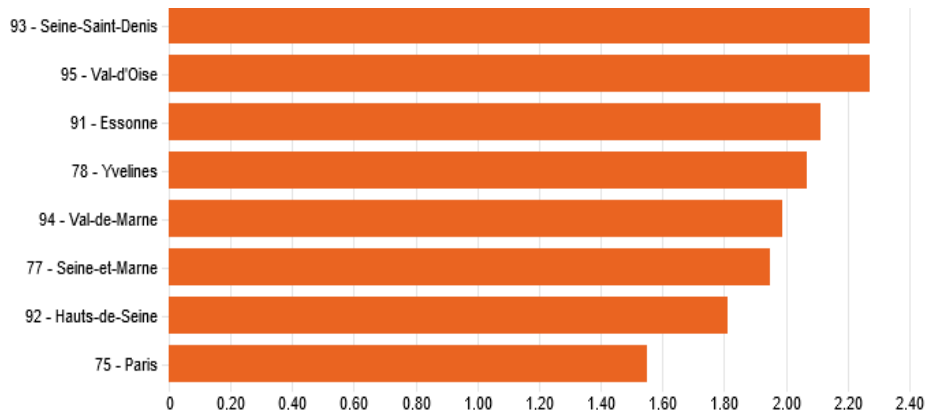
Source : Insee Etat civil 2009-2019

Après une reprise de la natalité en 2014, on observe une baisse du nombre de naissances en Seine-et-Marne entre 2014 et 2018 : de 19 708 naissances en 2014, à 18 418 naissances en 2018, soit une baisse de 7%. Cette donnée est à relativiser car une baisse de la natalité s'observe aussi à l'échelle de la France métropolitaine sur la même période et s'avère plus importante qu'en Seine-et-Marne

(-9%). En 2019, une légère hausse du nombre de naissances (+1% qui représente 167 naissances supplémentaires) a eu lieu dans le département, sans pour autant compenser la tendance à la baisse des naissances depuis 2014. A l'échelle francilienne, seul le Val-d'Oise a également connu, de manière similaire à la Seine-et-Marne, cette légère hausse des naissances en 2019.

Indice conjoncturel de fécondité en 2019 par département en Ile-de-France

En 2019, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) est de 1,87 enfant par femme en France métropolitaine. La Seine-et-Marne se situe au-dessus de la moyenne nationale avec un ICF de 1,95 enfant par femme (mais



Source : Insee - Etat civil - 2019

en dessous du seuil de renouvellement des générations fixé à 2,1 enfants par femme).

Selon l'Institut national de la démographie (INED) : une génération assure son remplacement si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. Le niveau de remplacement est atteint lorsque les femmes ont environ 2,1 enfants dans les pays développés.

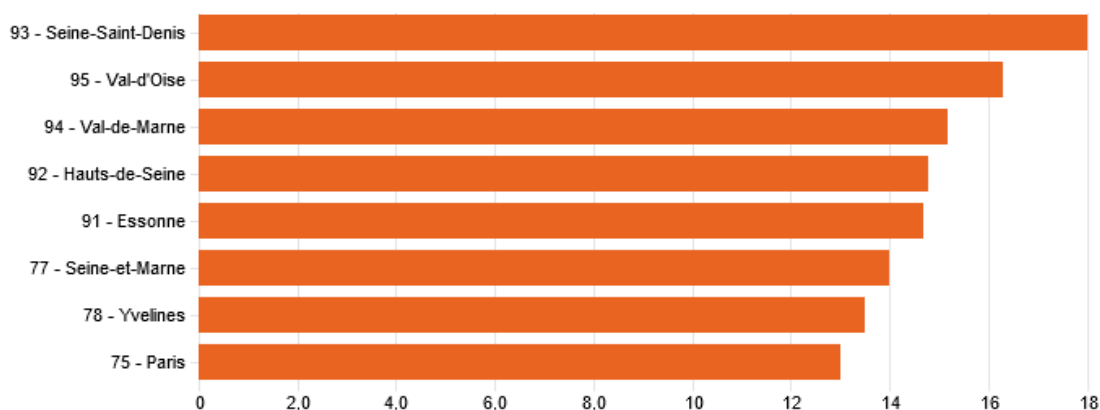
Au sein de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne se place à la 6^{ème} position sur 8 quant à son ICF, un taux faible comparativement à ceux de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise dont les taux sont très élevés avec 2,27 enfants par femme. Paris, dont les couples et familles sont très peu représentés au

sein de la population parisienne, a un taux particulièrement bas de 1,55 enfant par femme suivi par les Hauts-de-Seine avec 1,81. **L'ICF de la Seine-et-Marne se rapproche ainsi davantage des départements limitrophes à l'Ile-de-France**, comme le Loiret (1,96), l'Yonne (1,98) et l'Aisne (1,95).

L'ICF de la Seine-et-Marne diminue depuis 2011 : il passe de 2,15 enfants par femme en 2011 (ce qui était au-dessus du seuil de renouvellement des générations) à 2,01 en 2016 puis 1,95 en 2019. C'est également le cas pour les autres départements franciliens, même si la Seine-et-Marne est le département qui a vu son ICF le plus diminuer entre 2011 et 2019 (-0,20 points d'ICF), devant les Hauts-de-Seine (-0,18) et la Seine-Saint-Denis (-0,16). Seul le Val-d'Oise a connu une hausse de son ICF en 2019 pour atteindre 2,27 enfants par femme (comme la Seine-Saint-Denis), sans pour autant compenser la tendance à la baisse puisqu'en 2011, l'ICF du Val d'Oise était de 2,33 enfants par femme.

La baisse de l'ICF est un phénomène connu à l'échelle de la France. Selon les chercheurs de l'INED, « la baisse récente de l'indice conjoncturel de fécondité peut refléter une **diminution de la fécondité des générations en âge de procréer**, mais aussi un **retard du calendrier des naissances** dans le cycle de vie de ces individus.¹¹ ». En effet, il y a un recul durable de l'âge moyen à la maternité, que ce soit pour la naissance du premier enfant, que pour la naissance d'un deuxième ou troisième enfant. Cette baisse de la fécondité est fortement liée à une baisse du nombre de naissances qui a atteint en 2020, en France, son niveau le plus bas depuis 1945 avec 740 000 naissances¹².

Taux brut de natalité entre 2011 et 2019 par département en Ile-de-France



Source : Insee – Etat civil 2011 à 2019

Entre 2011 et 2019, **le taux brut de natalité¹³ est relativement faible en Seine-et-Marne** comparé au reste de l'Ile-de-France, le département se classe antépénultième avec **un taux de 14 pour mille**. La Seine-Saint-Denis est première avec 18 pour mille devant le Val-d'Oise (16,3 pour mille). Seuls les Yvelines (13,5 pour mille) et Paris (13 pour mille) ont un taux plus faible que la Seine-et-Marne.

¹¹ Breton, Didier, et al. « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », *Population*, vol. 74, no. 4, 2019, pp. 409-497.

¹² Sylvain Papon, Catherine Beaumel, « Bilan démographique 2020 », *Insee Première*, n°1834, janvier 2021.

¹³ Le taux de natalité (parfois appelé taux brut de natalité) est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).

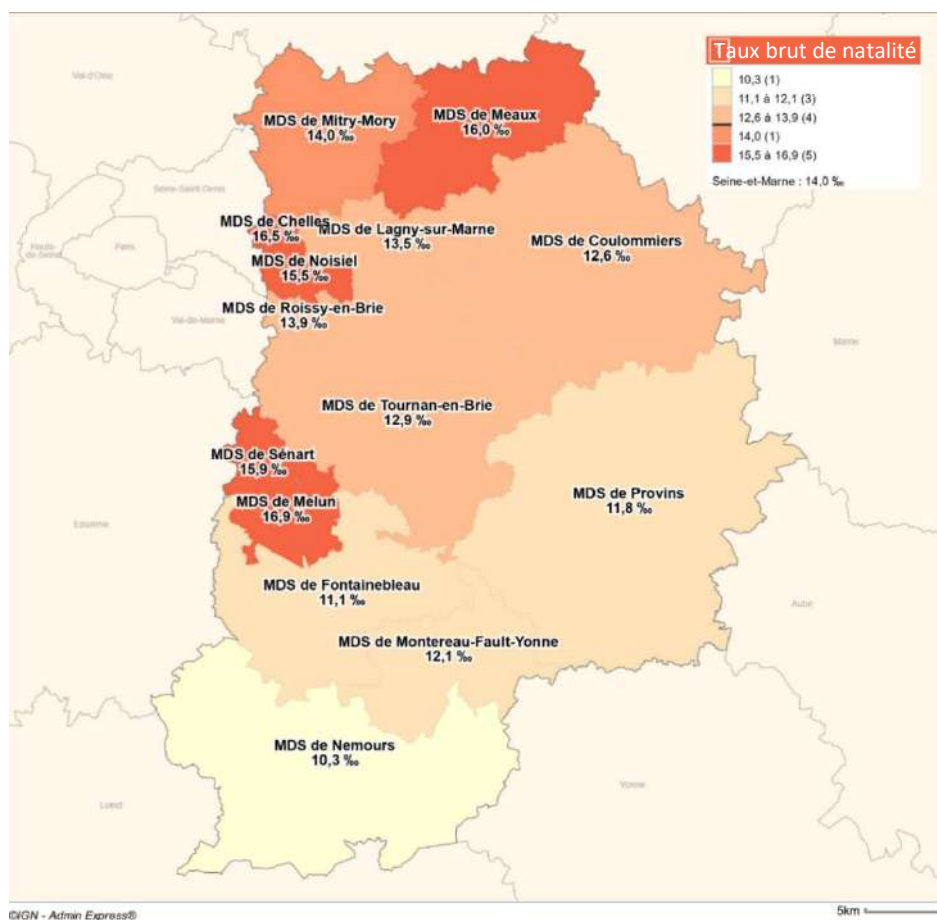
Naissances et taux de natalité dans les territoires de MDS

18 585 naissances ont été dénombrées en 2019 en Seine-et-Marne. Ce sont les MDS les plus peuplées qui totalisent le plus grand nombre de naissances (Noisiel, Mitry-Mory, Lagny-sur-Marne, Roissy-en-Brie, Melun). Le taux brut de natalité permet de rapporter les naissances à la population totale, ce principe permet donc de comparer les territoires de MDS entre eux. Dans les territoires de MDS de Nemours (10,3), Fontainebleau (11,1) et Provins (11,8), le taux est inférieur à la moyenne départementale (14).

Territoires de MDS	Nombre de naissances domiciliés 2019	Taux de natalité brut 2011-2019
Nemours	635	10,3
Sénart	1 565	15,9
Lagny-sur-Marne	1 757	13,5
Roissy-en-Brie	1 034	13,9
Noisiel	1 829	15,5
Chelles	1 203	16,6
Fontainebleau	952	11,1
Montereau-Fault-Yonne	820	12,1
Provins	747	11,8
Coulommiers	1 146	12,6
Meaux	1 674	16
Mitry-Mory	1 716	14
Tournan-en-Brie	1 617	12,9
Melun	1 938	16,9
TOTAL	18 585	14

Source : Insee Etat civil 2019

Taux brut de natalité par territoire de MDS (2011-2019)

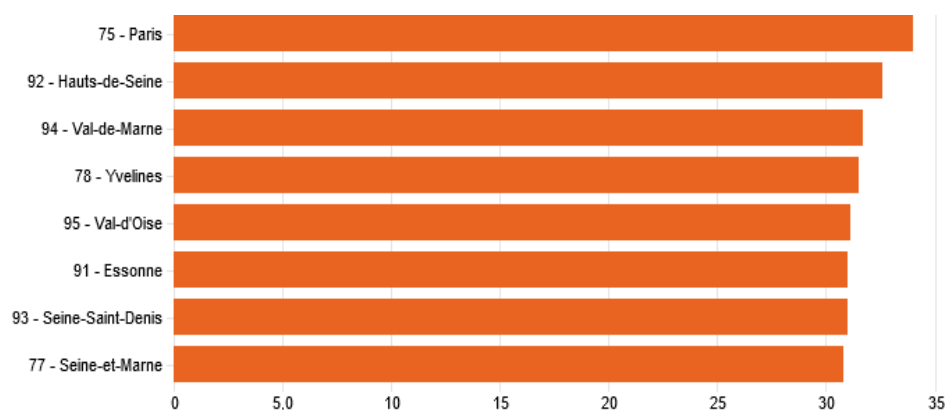


A l'inverse, les territoires de MDS de Chelles, Melun, Sénart, Noisiel, Mitry-Mory et Meaux ont des taux de natalité bien supérieurs à la moyenne départementale et de par cette caractéristique se rapprochent des dynamiques de natalité observées en petite couronne.

Source : Insee – Etat civil 2011 à 2019

Selon Sabrina Volant (Insee), « en 2015, en France, les femmes donnent naissance à leur premier enfant à 28,5 ans en moyenne, soit quatre ans et demi plus tard qu'en 1974. **L'âge à la première maternité ne cesse d'augmenter depuis cette date. Sa hausse est toutefois moins rapide depuis une quinzaine d'années. Les femmes sont aussi plus âgées qu'auparavant à la naissance de leur deuxième ou troisième enfant, qu'elles ont en moyenne à 31,0 ans et 32,6 ans. Au total, tous rangs de naissance confondus, les femmes accouchent en moyenne à 30,4 ans.** »¹⁴.

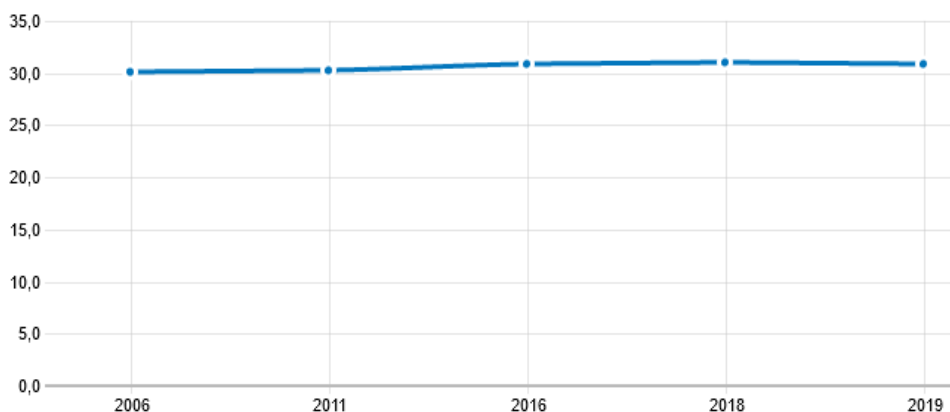
Age moyen des mères à la naissance par département en 2019



Source : Insee Etat civil 2019

En 2019, en Seine-et-Marne, l'âge moyen des mères à la naissance est de 30,8 ans, classant le département au 20^{ème} rang de France métropolitaine où cet âge est le plus élevé.

Evolution de l'âge moyen des mères à la naissance en Seine-et-Marne entre 2006 et 2019



Néanmoins, à l'échelle de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne est le département où cet âge est le plus faible. L'âge moyen des mères à la naissance est particulièrement élevé à Paris (34 ans).

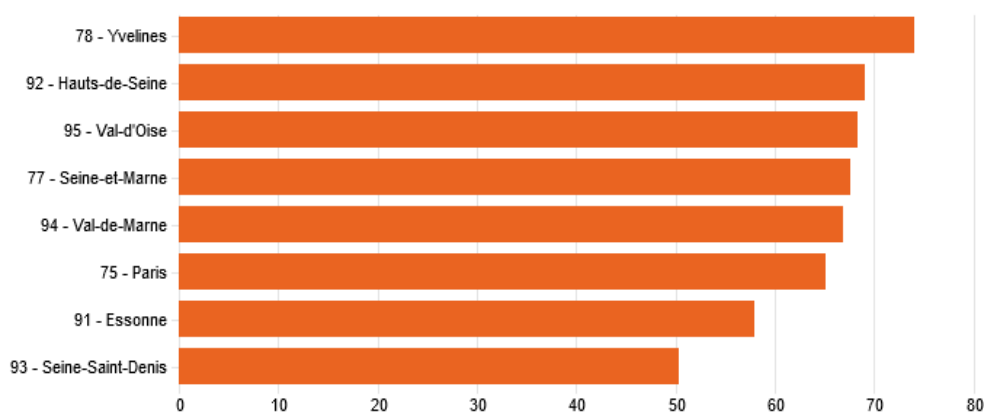
Source : Insee Etat civil 2006-2019

En 2018, la Seine-et-Marne se classe au 4^{ème}

rang d'Ile-de-France où les mères sont le plus actives à la naissance, avec 67,7% de mères actives à la naissance de leur enfant. Les Yvelines se démarquent par une forte proportion de mères actives : les trois quarts le sont, tandis qu'en Seine-Saint-Denis seule une mère sur deux est active à la naissance de son enfant. Ce taux est également faible pour l'Essonne (58%).

¹⁴ Sabrina Volant, « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *Insee Première*, n°1642, mars 2017. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

Part des mères actives à la naissance par département en 2018



Néanmoins, entre 2011 et 2018, il y a eu un net recul de la part de mères actives à la naissance de leur enfant en Seine-et-Marne (-11,2 points), qui passe de 78,9% des mères à 67,7% en 2018. Cette forte baisse de la part de mères actives à la naissance est constatée pour

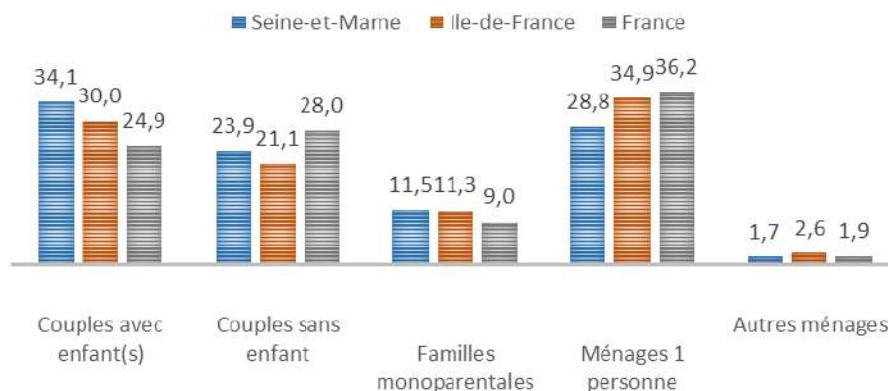
Source : Insee Etat civil 2011-2018

tous les départements d'Ile-de-France, à l'exception de Paris (+1,8 points). Entre 2011 et 2018, la baisse a été particulièrement importante pour la Seine-Saint-Denis (-21,6 points) et le Val-de-Marne (-15,3 points).

Des familles très présentes à l'ouest et au nord du département

En 2017, la Seine-et-Marne compte 552 590 ménages dont 251 886 ménages avec enfants. La répartition des ménages selon leur composition montre l'importance des familles en Seine-et-Marne (couples avec enfants et familles monoparentales), qui représentent 45,6% des ménages du département, soit près d'un ménage sur deux, une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale (41,3%) et nationale (33,9%).

COMPOSITION DES MENAGES EN 2017

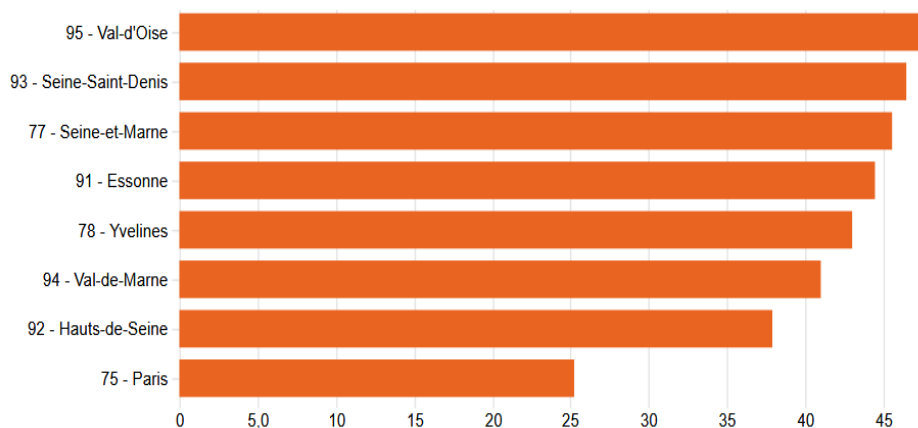


Source : Insee RP 2017

Distinction ménages/familles selon l'Insee : Un ménage désigne « l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. ».

Une famille « est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée: soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Part des familles en Ile-de-France en 2017



Source : Insee RP 2017

A l'échelle francilienne, la Seine-et-Marne se place ainsi au 3^{ème} rang des départements où la part des familles est la plus forte. A l'inverse, la part des ménages d'une personne (seule) est moins importante en Seine-et-Marne (28,8%) qu'en Ile-de-France (34,9%). Paris fait figure

d'exception dans le paysage francilien et français puisqu'un ménage parisien sur deux ne compte qu'une seule personne.

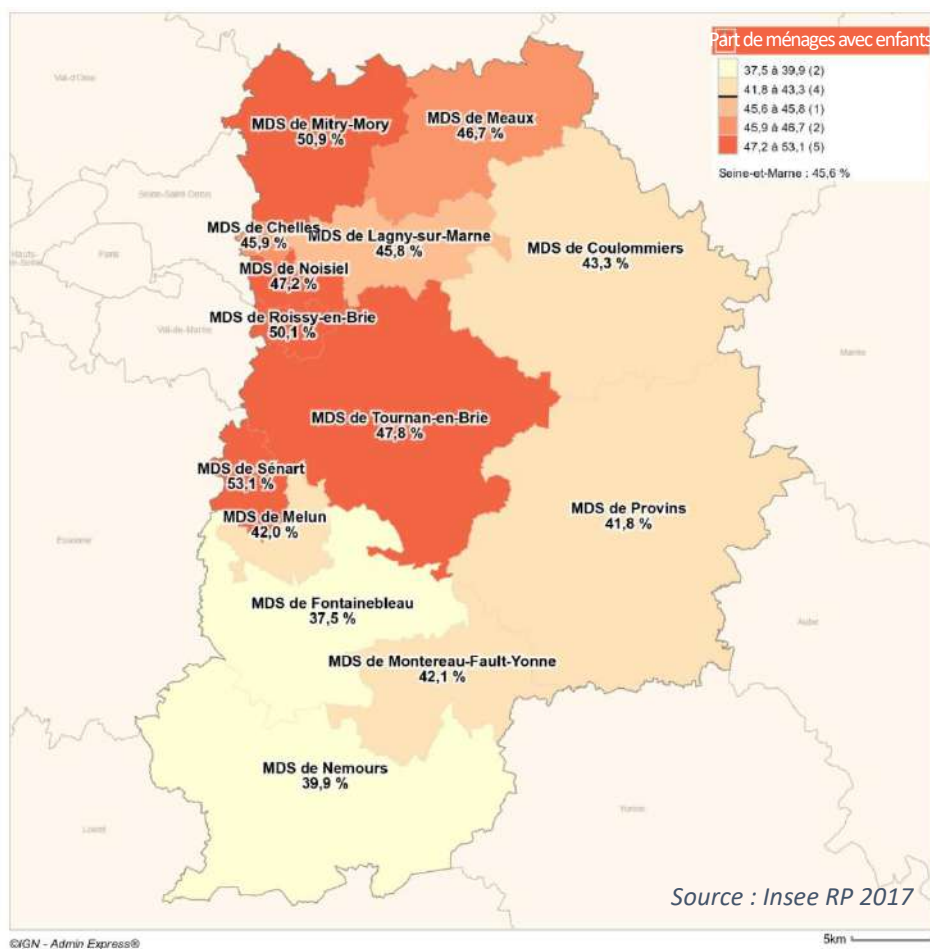
Nombre et structure des ménages au sein des territoires de MDS en 2017

Territoire de MDS	Nombre de ménages 2017	Familles monoparentales	Couples sans enfant(s)	Couples avec enfant(s)	Ménages 1 personne	Autres ménages	Ménages avec enfants
Nemours	28 428	9,6	28,4	30,3	30,1	1,6	39,9
Sénart	39 550	13,8	20,5	39,2	25,1	1,4	53
Lagny-sur-Marne	55 577	10,5	23,1	35,2	29,4	1,7	45,7
Roissy-en-Brie	31 286	12,4	23,9	37,8	24,2	1,8	50,2
Noisiel	47 777	13,5	20,3	33,7	30,1	2,5	47,2
Chelles	29 047	12,5	21,8	33,4	30,5	1,8	45,9
Fontainebleau	38 502	9,4	27	28,1	34	1,4	37,5
Montereau-Fault-Yonne	29 023	10,5	27,3	31,5	29	1,6	42
Provins	29 043	9,9	27,4	31,9	29,3	1,5	41,8
Coulommiers	39 580	10	26,6	33,4	28,4	1,7	43,4
Meaux	42 765	13,7	21,2	33	30,1	2	46,7
Mitry-Mory	47 884	11	23,5	39,9	24,1	1,6	50,9
Tournan-en-Brie	48 069	9,9	25,7	37,9	25,1	1,4	47,8
Melun	46 059	13	21,2	29	34,9	2	42
Total Seine-et-Marne	552 590	11,5	23,9	34,1	28,8	1,7	45,6

Source : Insee RP 2017

Les familles (ménages avec enfants) sont plus nombreuses dans les territoires de MDS de l'ouest et du nord de la Seine-et-Marne, proches des départements de la petite couronne : Sénart (53% des ménages), Mitry-Mory (50,9%), Roissy-en-Brie (50,2%), Tournan-en-Brie (47,8%), Noisiel (47,2%). Les territoires de MDS de Meaux et Coulommiers sont proches de la moyenne départementale tandis que les **territoires de MDS du Sud sont ceux comptant le moins de familles.**

Part des ménages avec enfants par territoires de MDS en 2017



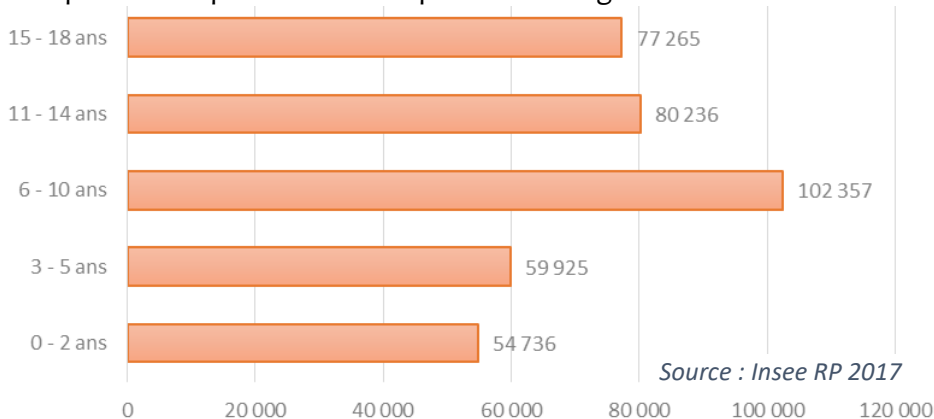
Les territoires de MDS de Fontainebleau (37,5%), Nemours (39,9%), Provins (41,8%) ainsi que Melun (42%) et Montereau-Fault-Yonne (42,1%) accueillent des familles en moindre proportion par rapport au reste de la Seine-et-Marne.

Ce constat peut être corrélé au fait qu'on y dénombre **davantage de ménages composés d'une seule personne**. Fontainebleau, Melun et Nemours comptent respectivement 34%, 34,9% et 30,1% ménages d'une personne et accueillent également **de nombreux couples sans**

enfants : 28,4% à Nemours, 27,4% à Provins, 27,3 % à Montereau-Fault-Yonne (27,3%) et 27% à Fontainebleau (27%).

Des enfants plus nombreux dans les territoires de MDS du nord et de l'ouest

Répartition et part des enfants par classes d'âge en Seine-et-Marne en 2017

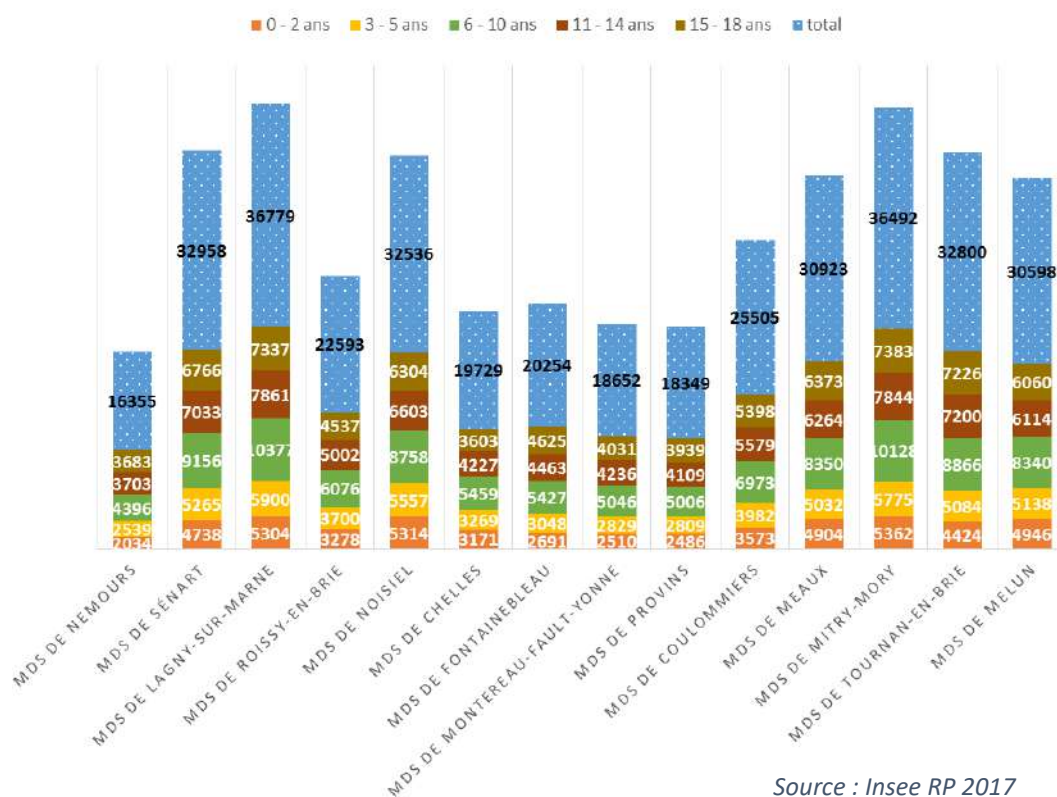


En 2017, il y a 374 519 enfants âgés de 0 à 18 ans en Seine-et-Marne et la classe d'âge la plus représentée est celle **des 6-10 ans avec 102 357 enfants, soit 27,3 % des enfants**. A l'inverse, la classe d'âge des moins de 3

ans avec 54 736 enfants (14,6%) est la moins représentée dans le département, suivie des 3-5 ans

qui représentent 16% des enfants. Par ailleurs, 21,4% des enfants ont entre 11 et 14 ans et 20,6% ont entre 15 et 18 ans.

RÉPARTITION ET PART DES ENFANTS PAR CLASSE D'ÂGE PAR TERRITOIRE DE MDS EN 2017



Source : Insee RP 2017

La structure par âge des enfants est très similaire au sein de la région Ile-de-France, il n'y a **pas de spécificité seine-et-marnaise sur la répartition des enfants par catégorie d'âge et le nombre d'enfants.**

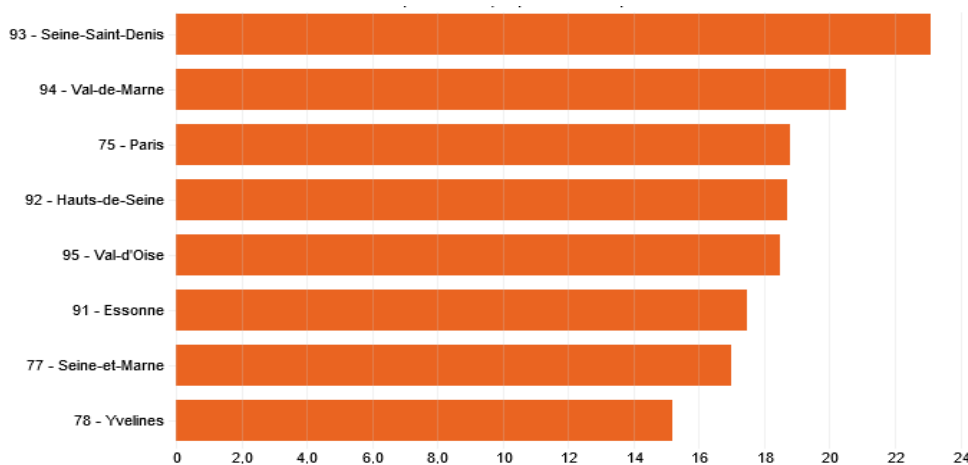
Lorsque l'on effectue un zoom à l'infra-départemental, par territoire de MDS, **on observe trois catégories de territoires de MDS : ceux qui comptent plus de 30 000 enfants (Meaux, Melun, Tournan-en-Brie, Mitry-Mory, Lagny-sur-Marne, Sénart et Noisiel), ceux dont le nombre est compris entre 20 et 30 000 enfants (Coulommiers, Roissy-en-Brie et Fontainebleau) et enfin ceux où ils sont les moins nombreux avec moins de 20 000 enfants (Provins, Montereau-Fault-Yonne, Nemours et Chelles) dans ces territoires.**

Le nombre plus ou moins élevé d'enfants dans les territoires de MDS est à mettre en corrélation avec la jeunesse de la population, la natalité, le nombre de couples avec enfants, les familles monoparentales et les familles nombreuses. A ce titre, les trois catégories identifiées, correspondent aux indicateurs observés précédemment sur les thèmes cités et **reprennent ainsi la logique d'un ouest urbanisé avec des dynamiques de populations plus importantes que dans l'est rural.**

Les enfants en bas-âge (moins de 3 ans) sont également plus présents dans les territoires de MDS de l'ouest urbanisé : Noisiel, Melun, Chelles, Meaux, où ils représentent 16% des enfants de 0 à 18 ans.

Une augmentation du nombre de familles monoparentales

Part de familles monoparentales¹⁵ par département en région Ile-de-France en 2017



Avec un taux de 17% de familles monoparentales en 2017, la Seine-et-Marne se classe au 16^{ème} rang des départements de France métropolitaine comptant le plus de familles monoparentales. La moyenne nationale étant de 15,6 %. La Seine-Saint-Denis est le département qui

Source : Insee RP 2017

présente le taux le plus élevé avec 23,1% de familles monoparentales et la Vendée celui où le taux est le plus faible avec 9,7%.

Néanmoins, en rapport à ces voisins franciliens, la Seine-et-Marne a un taux plus faible de familles monoparentales sur son territoire. En effet, **le département se classe en avant-dernière position en Ile-de-France** avant les Yvelines (15,2%) et derrière les départements de petite couronne dont le taux oscille entre 18,7 à 20,5%.

En 2017, en Seine-et-Marne, il y a 65 967 familles monoparentales, dont 53 822 femmes seules avec enfants contre 12 145 hommes seuls avec enfants. La monoparentalité est donc encore très majoritairement le fait de mères seules avec enfants : elles représentent 82% des familles monoparentales seine-et-marnaises. **La monoparentalité résulte majoritairement des séparations, ce qui n'a pas toujours été le cas, selon le sociologue Jean-Hugues Déchaux :** « *Le divorce ou la séparation sont devenus aujourd'hui le mode de constitution le plus commun de la famille monoparentale. Alors qu'au début des années 1960 une famille monoparentale sur deux était issue du décès d'un des deux parents, ce n'est plus le cas que de 10 % d'entre elles en 2005. Neuf familles monoparentales sur dix le sont parce que les parents vivent séparément, une petite partie d'entre eux (15 %) n'ayant jamais vécu ensemble* »¹⁶.

Entre 2012 et 2017, le nombre et la part des familles monoparentales a augmenté sur tout le territoire seine-et-marnais (+2%) passant de 15 à 17%, soit 9 741 familles monoparentales supplémentaires. En 2007, la Seine-et-Marne comptait 13,6% de familles monoparentales, l'augmentation des familles monoparentales dans le département sur 10 ans est ainsi relativement importante (+3,4 points).

¹⁵ Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires de moins de 25 ans n'ayant pas d'enfant.

¹⁶ Déchaux Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*. La Découverte, « Repères », 2009, 128 pages.

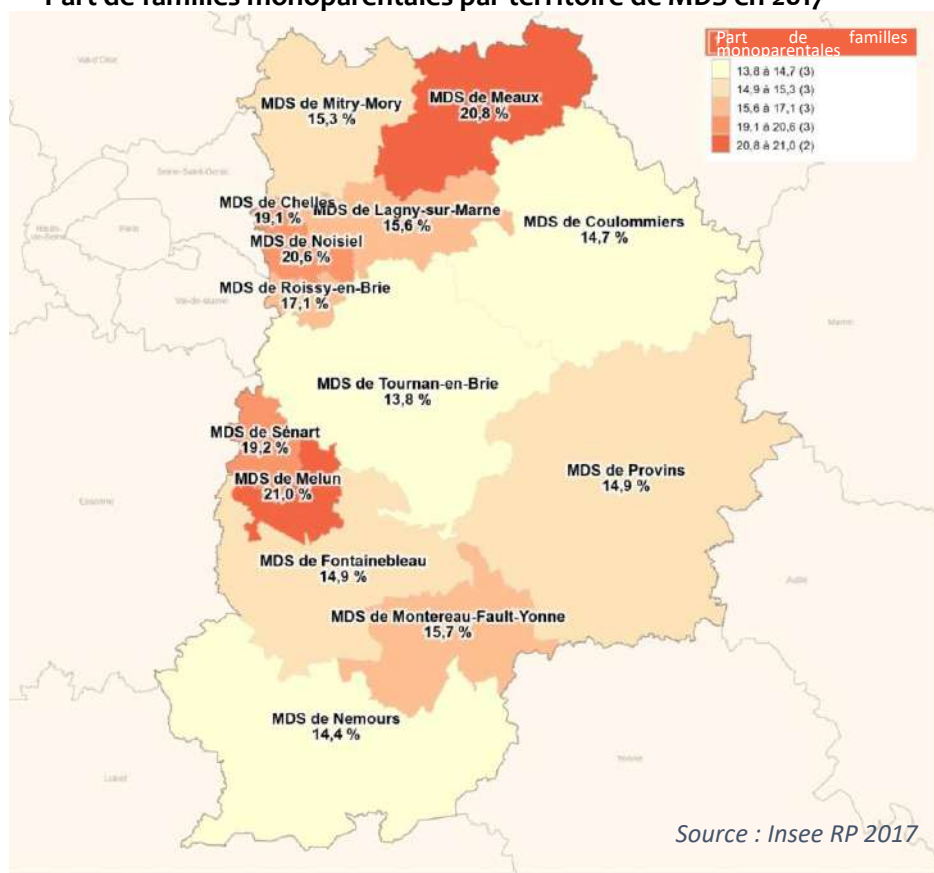
Evolution du nombre de familles monoparentales sur les territoires de MDS entre 2012 et 2017

La présence de familles monoparentales est particulièrement importante (plus de 20% des familles) dans les territoires de MDS de Meaux, de Melun et de Noisiel, fortement urbanisés. Les familles monoparentales sont également nombreuses dans les MDS de Sénart (19,2%) et Chelles (19,1%).

Territoire de MDS	Familles monoparentales 2012	Part Familles monoparentales 2012	Familles monoparentales 2017	Part Familles monoparentales 2017	Evolution en nombre	Evolution 2012-2017 (%)
Nemours	2 500	12,8	2 826	14,4	326	13
Sénart	4 456	15,9	5 665	19,2	1 209	27,1
Lagny-sur-Marne	4 861	13,8	6 067	15,6	1 206	24,8
Roissy-en-Brie	3 410	14,8	4 030	17,1	620	18,2
Noisiel	6 170	19,1	6 742	20,6	572	9,3
Chelles	3 236	16,4	3 811	19,1	575	17,8
Fontainebleau	3 221	13,2	3 743	14,9	522	16,2
Montereau-Fault-Yonne	2 653	13,9	3 193	15,7	540	20,4
Provins	2 713	13,5	3 035	14,9	322	11,9
Coulommiers	3 699	13,5	4 129	14,7	430	11,6
Meaux	5 158	18,2	6 103	20,8	945	18,3
Mitry-Mory	4 479	12,9	5 521	15,3	1 042	23,3
Tournan-en-Brie	4 111	12,1	4 919	13,8	808	19,7
Melun	5 561	19,2	6 183	21	622	11,2
Total Seine-et-Marne	56 226	15	65 967	17	9 741	17,3

Source : Insee RP 2012-2017

Part de familles monoparentales par territoire de MDS en 2017



Ce taux important est à rapprocher des taux des départements de petite couronne, notamment le Val-de-Marne (20,1%) et la Seine-Saint-Denis (23,1%).

Les familles monoparentales sont moins nombreuses dans les autres territoires de MDS du centre, de l'est et du sud de la Seine-et-Marne, qui ont un taux similaire aux autres départements de grande couronne. Les MDS de Sénart (+27,1%), de Mitry-Mory (+23,3%) et de Lagny-sur-Marne (+24,8%) se démarquent par des taux d'évolution particulièrement élevés entre 2012 et 2017. Ces

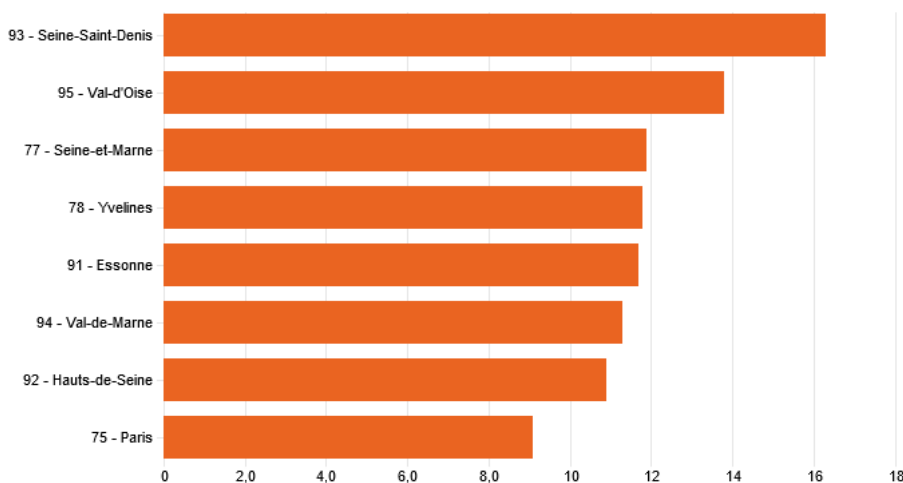
territoires de MDS ont accueilli respectivement : 1209, 1042 et 1 206 familles monoparentales supplémentaires.

Si toutes les familles monoparentales ne rencontrent pas nécessairement de difficultés, il semble avéré que la monoparentalité accroît les risques de pauvreté : ressources financières moins importantes, projets professionnels plus complexes, problématique de la garde des enfants, ... **La monoparentalité accentuerait les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.** Comme le signale l'article de l'Insee¹⁷ « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », les familles monoparentales sont davantage exposées à la sur-occupation des logements, notamment dans les grands pôles urbains, où la proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale est forte. Par ailleurs, dans les familles recomposées et monoparentales, les mères de familles sont souvent moins diplômées et les parents moins souvent en emploi. Pour le sociologue Jean-Hugues Déchaux : « les niveaux de vie des familles monoparentales sont très hétérogènes, les risques de pauvreté se trouvant concentrés sur les mères isolées avec enfants en bas âge »¹⁸.

Cela est confirmé par les anthropologues Martine Segalen et Agnès Martial¹⁹ qui soulignent qu'« il existe une grande disparité dans les familles monoparentales et **certaines situations sont caractérisées par le cumul des facteurs de vulnérabilité** : jeunesse du parent, survenue précoce de l'enfant, pas de vie de couple et absence de soutien financier du père de l'enfant, niveau de qualification faible, chômage [...] Pour d'autres, la monoparentalité n'induit pas nécessairement la fragilité et ne constitue qu'une étape transitoire entre deux couples. ».

Un taux élevé de familles nombreuses, en légère hausse

Part de familles nombreuses en Ile-de-France par département en 2017



En 2017, avoir un ou deux enfants demeure la situation majoritaire en Seine-et-Marne : parmi les familles, 40,1% ont 1 enfant et 39,5% en ont deux. Historiquement, selon Jean-Hugues Déchaux, « on constate un très net recul des familles nombreuses (trois enfants ou plus) : leur part dans l'ensemble

Source : Insee RP 2017

des familles était de 28 % en 1975, elle n'est plus que de 19 % en 2005 ».

¹⁷ Algava Elisabeth, Bloch Kilian, Valles Vincent, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », Insee première, Janvier 2020

¹⁸ Déchaux Jean-Hugues, Sociologie de la famille. La Découverte, « Repères », 2009, 128 pages.

¹⁹ Segalen Martine, Martial Agnès, Sociologie de la famille. Armand Colin, « U », 2019, 352 pages.

Néanmoins, la Seine-et-Marne est un département qui est composé d'un nombre élevé de familles nombreuses²⁰ (46 771 familles soit 12% des familles), il se classe au quatrième rang national, derrière la Seine-Saint-Denis (16.9%), le Val d'Oise (14%) et le Nord (12.2%). A l'échelle du territoire national, un gradient très net se dessine entre le Nord et le Sud de la France, en effet, les départements septentrionaux abritent approximativement deux fois plus de familles nombreuses (autour de 10 %) que les départements méridionaux (autour de 5%). Seule la vallée du Rhône déroge à la règle dans le sud de la France avec des chiffres plus élevés.

Au niveau francilien, la Seine-et-Marne se classe au troisième rang des départements ayant les parts les plus élevées de familles nombreuses, suivi par les départements de grande couronne. Paris clôt le classement avec un taux particulièrement bas, un chiffre à corrélérer au faible nombre de familles au sein de la capitale.

Entre 2012 et 2017, la part de familles nombreuses n'a que légèrement augmenté en Seine-et-Marne passant de 11,9 à 12%, ce qui représente néanmoins 2 119 familles nombreuses supplémentaires en cinq ans sur l'ensemble du département.

Nombre et part de familles nombreuses par territoires de MDS en 2017

A l'échelle infra-départementale des écarts assez nets s'observent entre territoires de MDS. Les familles nombreuses sont surreprésentées dans les territoires de MDS de Sénart (16.1%), Melun (15.1%), Meaux (14.1%) et Chelles (13.6%). Ces chiffres très élevés, s'approchent de ceux la Seine-Saint-Denis, département où les

Territoire de MDS	Familles avec 3 enfants ou plus en 2017	Part de Familles avec 3 enfants ou plus en 2017 (%)
Nemours	1 915	9,8
Sénart	4 757	16,1
Lagny-sur-Marne	3 895	10
Roissy-en-Brie	2 829	12
Noisiel	4 109	12,5
Chelles	2 710	13,6
Fontainebleau	2 043	8,2
Montereau-Fault-Yonne	2 554	12,5
Provins	2 381	11,7
Coulommiers	3 103	11,1
Meaux	4 159	14,1
Mitry-Mory	4 442	12,3
Tournan-en-Brie	3 411	9,6
Melun	4 464	15,1
Total Seine-et-Marne	46 771	12

Source : Insee RP 2017

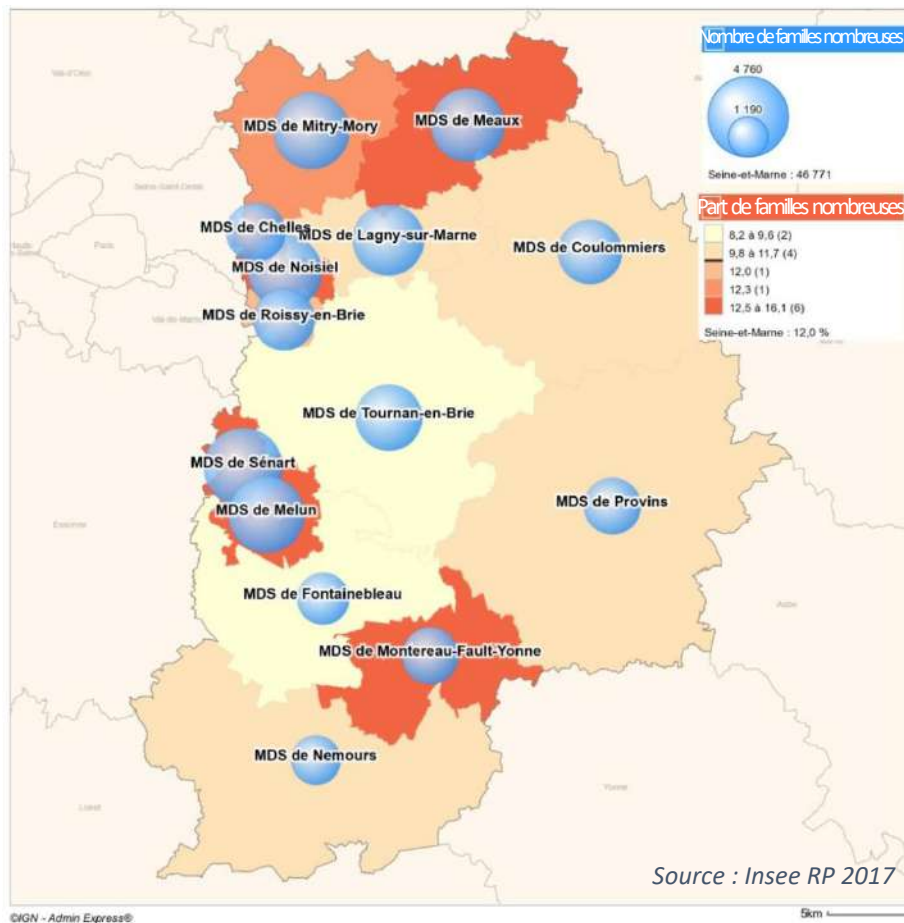
familles nombreuses sont les plus nombreuses. **Les familles nombreuses, tout comme les familles monoparentales, sont davantage exposées à certaines difficultés, comme une sur-occupation du logement.** Par ailleurs, elles peuvent également être confrontées à des problématiques spécifiques en termes d'emplois puisque le taux d'activité des femmes décroît avec le nombre d'enfants, en particulier d'enfants en bas-âge. Ainsi « le taux d'activité des femmes de 25-49 ans varie de 92 % pour celles qui vivent avec un seul enfant à 59 % pour celles qui vivent avec 4 enfants ou plus. »²¹. De plus,

²⁰ Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

²¹ Nathalie Blanpain et Liliane Lincot, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », INSEE première, n° 1531, janvier 2015

tout comme pour les familles monoparentales, les mères de familles nombreuses « sont également moins diplômées, ce qui va de pair avec une moindre présence sur le marché du travail » et accroît donc leur risque de pauvreté, même si toutes les familles nombreuses ne font pas face à des difficultés financières.

Nombre et part de familles nombreuses par territoire de MDS en 2017



En Seine-et-Marne, les familles nombreuses sont moins fréquemment représentées dans les territoires de MDS du sud du département comme Fontainebleau (8.2%) et Nemours (9.8%), qui ont des taux qui sont les plus faibles de la région Ile-de-France, proches de ceux de Paris.

La modification de la feuille de logement du questionnaire du recensement de la population en 2018 va permettre de mieux identifier les liens familiaux qui unissent tous les membres d'un ménage (en permettant la distinction entre les parents et les beaux-parents). Il sera ainsi possible, dans les prochaines années,

de mieux appréhender la composition des familles et d'obtenir des données territorialisées sur les familles recomposées, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien questionnaire.

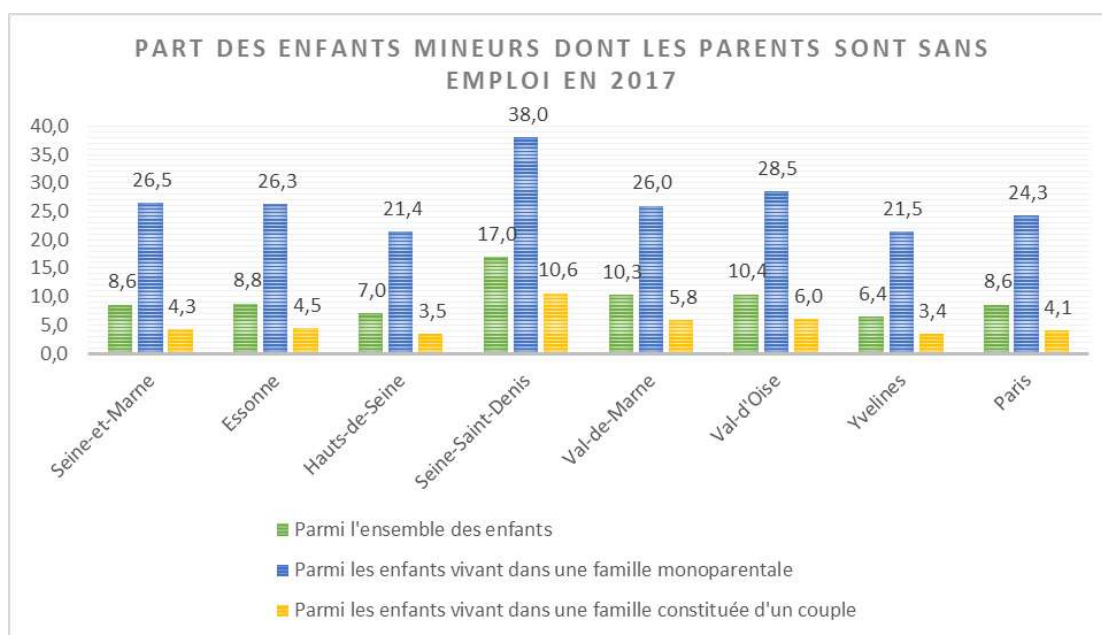
Un article de l'Insee fournit des informations à l'échelle de la France (hors Mayotte)²² sur l'évolution récente des compositions familiales : « En 2018, 8 millions de familles comportent au moins un enfant mineur. 67 % des familles sont « traditionnelles »²³, 24 % sont monoparentales et 9 % sont recomposées. Entre 2011 et 2018, la part des familles « traditionnelles » diminue (- 2 points), alors que celle des familles monoparentales croît (+ 2 points). La proportion des familles monoparentales augmente régulièrement depuis 1975, année où elles représentaient moins de 10 % des familles : la part des familles recomposées est quasiment stable depuis 1999 : un enfant sur dix vit en famille recomposée ».

²² Algava Elisabeth, Bloch Kilian et Valles Vincent, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », Insee première, Janvier 2020

²³ Selon l'Insee, une famille « traditionnelle » est une famille où tous les enfants du logement sont ceux du couple.

Cet article fournit une information à l'échelle départementale : **en 2018, en Seine-et-Marne, les enfants mineurs vivent majoritairement dans une famille « traditionnelle » (69 %). Ils sont 20 % à vivre en famille monoparentale et 11 % à vivre en famille recomposée.** Selon cet article, « *les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants (2,4). 38 % d'entre elles sont des familles nombreuses (trois enfants ou plus au domicile), contre 21 % de l'ensemble des familles.* ». De plus, « *dans les familles recomposées, les enfants vivent moins souvent avec deux adultes en emploi (58 %) que dans les familles « traditionnelles » (68 %) ».*

La situation précaire des familles dont les parents sont sans emploi



La pauvreté des familles peut résulter de l'absence d'emploi des parents. **En 2017, en Seine-et-Marne, 32 209 enfants mineurs vivent dans une famille dont les parents sont sans emploi (8,6%),** qu'il s'agisse d'une famille monoparentale ou d'une famille constituée de deux parents. C'est un **taux faible comparé au reste de l'Ile-de-France**, en effet, seuls les Hauts-de-Seine (7%) et les Yvelines (6,4%) comptent moins d'enfants vivant dans cette situation précaire. La Seine-Saint-Denis concentre deux fois plus d'enfants sans parents en emploi que la Seine-et-Marne.

Les enfants seine-et-marnais vivant dans une famille monoparentale ont beaucoup plus fréquemment des parents sans emploi : c'est le cas de 26,5% d'entre eux contre 4,3% des enfants qui ont deux parents en couple. Au niveau francilien, la Seine-et-Marne se classe au 3^{ème} rang des départements comptant le plus d'enfants vivant dans des familles monoparentales où les parents sont sans emploi, toutefois loin derrière la Seine-Saint-Denis (38%).

Source : Insee RP 2017

Nombre et part des enfants de moins de 25 ans dont le(s) parent(s) ne sont pas en emploi par territoire de MDS en 2017

Territoire de MDS	Nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale où le parent est sans emploi	Nombre d'enfants dont aucun des deux parents n'est en emploi	Nombre d'enfants vivant dans une famille (monoparentale ou constituée d'un couple) où les parents sont sans emploi	Part des enfants de vivant dans une famille où le(s) parent(s) sont sans emploi ²⁴
Chelles	1 684	1 055	2 738	11%
Coulommiers	1 425	1 038	2 463	8%
Fontainebleau	888	679	1 567	6%
Lagny-Sur-Marne	1 901	1 179	3 080	7%
Meaux	2 619	2 035	4 654	12%
Melun - Val De Seine	3 231	2 353	5 584	14%
Mitry-Mory	1 505	1 521	3 026	7%
Montereau	1 625	1 617	3 242	14%
Nemours	1 119	725	1 843	9%
Noisiel	2 266	1 559	3 825	9%
Provins	1 214	1 106	2 320	10%
Roissy-En-Brie	1 280	949	2 229	8%
Sénart	2 335	1 624	3 959	10%
Tournan-En-Brie	1 351	763	2 114	5%
Seine-et-Marne	24 442	18 203	42 645	9%

Source: Insee RP 2017

En 2017, 42 645 enfants seine-et-marnais de moins de 25 ans vivent dans une famille dont les parents sont sans emploi, soit 9% des enfants, ce qui les expose au risque d'être pauvres.

Les enfants vivent plus fréquemment dans des familles dont les parents sont sans emploi dans les territoires de MDS de Montereau-Fault-Yonne (14% soit 3 242 enfants ont des parents sans emploi), Melun (14% soit 5 584 enfants) et Meaux (12% soit 4 654 enfants). Les familles vivant dans les villes de Melun, Meaux et Montereau-Fault-Yonne bénéficient de prestations familiales²⁵ qui représentent respectivement 3,7%, 3,8% et 6% de leurs revenus, ce qui est élevé à l'échelle du département. En effet, **les prestations familiales représentent 2,5% du revenu disponible des seine-et-marnais en 2017**, classant la Seine-et-Marne au 3^{ème} rang des départements franciliens où cette part est la plus élevée, derrière le Val d'Oise (2,8%) et la Seine-Saint-Denis (3,8%) et au 16^{ème} rang national.

²⁴ Parmi les enfants de moins de 25 ans.

²⁵ Les prestations familiales regroupent les prestations relatives à l'accueil du jeune enfant (prime à la naissance, allocation de base, compléments de libre choix d'activité) et les autres prestations relatives à l'éducation des enfants (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial).



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN CEDEX

**PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE SERVICE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (SG-DGS).**

Directeur de la publication : Christophe Deniot – Directeur Général des Services • Coordination :
Ludovic Milic – Chef de service • Rédaction : Elodie Teste – Chargée d'études socio-démographe

Contact : observatoire@departement77.fr – 01 64 14 75 72